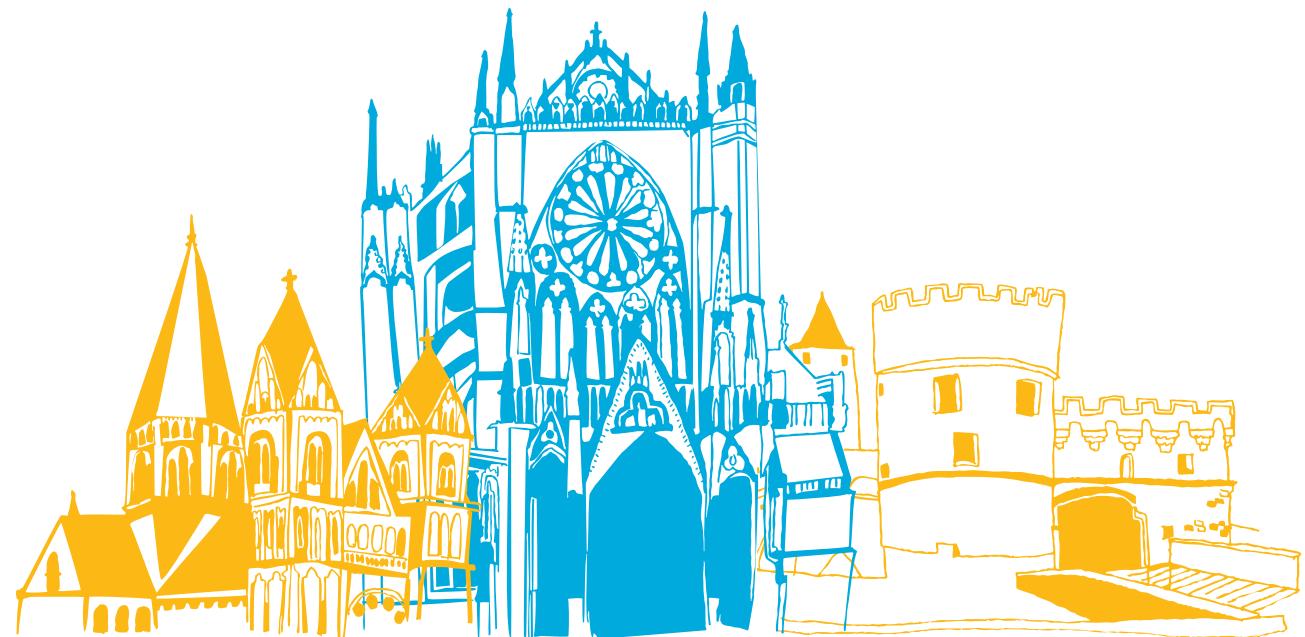


INTRODUCTION AU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011



table

1. Introduction	2
1.1. Un budget inscrit dans un mandat	2
1.2. Des priorités affirmées	3
2. Un contexte dominé par les incertitudes	5
2.1. L'environnement économique général	5
2.2. Les conséquences financières et budgétaires	5
3. Les grandes politiques municipales	7
3.1. Au service du quotidien des Messins	7
3.2. Des actions pour chaque public	7
3.3. La poursuite de projets structurants	8
4. Conforter des équilibres budgétaires dans la clarté des comptes	9
4.1. Un facteur d'équilibre dynamique: la capacité d'autofinancement	9
4.2. Les grands équilibres recettes – dépenses	10
4.3. La rationalisation des ressources pour l'investissement	10
5. Eléments synthétiques	10

1. Introduction

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale instituée par la loi du 6 février 1992 et constitue une étape essentielle du débat démocratique dans la procédure budgétaire des collectivités. Il doit notamment permettre l'information des élus sur la situation économique et financière de la collectivité, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

1.1. Un budget inscrit dans un mandat

1.1.1. La réalisation d'un programme

Le débat d'orientation budgétaire est un moment privilégié pour replacer l'action municipale en perspective avec les engagements pris à l'égard de la ville et de ses habitants. Faire de Metz une ville Européenne, Solidaire, Démocrate, Innovante et Ecologique constitue le guide de notre action. Les actions concrètes contribuant à chacun de ces objectifs sont d'ores et déjà réalisées pour les deux tiers d'entre-elles. Mais au-delà de cette évaluation quantitative, notre principale ambition réside désormais dans la consolidation d'une dynamique incontestable.

Il s'agit de pérenniser notre capacité d'entretien du patrimoine et d'investissement humain et urbain, pour notre jeunesse, pour nos entreprises, pour notre image.

1.1.2. L'exercice de la responsabilité politique

La qualité du débat d'orientation budgétaire est importante pour l'exercice de la responsabilité politique. La conformation de notre action aux engagements pris vis-à-vis de la population messine comme la sincérité des budgets en sont des conditions nécessaires ; nous pouvons faire état d'améliorations substantielles dans ce domaine, et des analyses objectives ont été rendues publiques qui en témoignent.

Cependant ces conditions ne sont pas suffisantes. Le débat budgétaire ne peut se résumer à l'examen des seuls ratios financiers et budgétaires.

Le débat d'orientation budgétaire doit marquer et souligner la vision que l'on se forme de la ville, de ses atouts dans un contexte national et international excédant largement les seules analyses locales. Notre approche doit être clairement explicitée : nous optimisons nos moyens pour atteindre nos objectifs.

1.1.3. Dans un contexte extérieur préjudiciable : faire face

Depuis 2008, Metz a dû faire face à des contextes défavorables que nous avons déjà mentionnés. Les restructurations militaires commencent à produire leurs effets sur l'activité, le commerce et le logement dans l'agglomération. Les finances de la ville se sont révélées faussement florissantes et nous auraient conduit à l'impasse budgétaire dès 2011, sans une intervention ferme de notre majorité.

D'importants bouleversements dans le financement des collectivités territoriales ont été annoncés par le gouvernement, sans que plus de clarté ne soit apportée sur les ressources attendues, obérant très souvent la capacité de élus à anticiper et pérenniser les investissements publics. Et pourtant, rappelons que 70 à 80% des investissements publics en France sont le fait des collectivités territoriales.

Dans un contexte de crise, compte tenu d'un nécessaire soutien à l'activité et face à un gouvernement qui hésite encore entre rigueur et relance, entre largesses fiscales aux plus riches et hausse des prélèvements variés, notre ville doit redoubler d'efforts pour mobiliser ses ressources – notamment humaines – et entreprendre avec détermination.



1.2. Des priorités affirmées

1.2.1. La cohésion sociale

La cohésion sociale constitue un bien public qui fait l'objet de notre attention ; elle figure parmi nos priorités et en son nom nous engageons de réels efforts. Cela nous permet, ensemble, de faire face aux évolutions exogènes, aux chocs, mais aussi de nous développer en harmonie entre semblables avec les égards dus à notre environnement. Nous poursuivons notre effort pour la tranquillité, la qualité de la vie quotidienne des Messins, leur fierté d'en être, leur capacité à le rester et leur volonté peut-être de le devenir. Cela se traduit en particulier par une politique adaptée à tous les âges de la vie, et à la vie de tous les quartiers.

1.2.2. L'initiative socio – économique

Dès l'entame de notre mandat, la gouvernance de l'intervention socio-économique dans l'agglomération nous est apparue insuffisante et peu performante.

C'est pourquoi nous avons décidé d'équiper l'agglomération d'un outil adapté, Metz Métropole Développement. Nous avons mis en réseau les acteurs académiques, industriels, de la recherche, du développement économique, de la coopération internationale et transfrontalière, et l'effort dans cette direction se poursuit. Les développements de structures de formation universitaire et de mutualisation des efforts de recherche sont les plus emblématiques.

Nous revendiquons la pertinence de ces initiatives et engageons leur poursuite, d'abord pour concrétiser et activer les dispositifs installés et les relations nouées, mais au-delà, pour inscrire dans la continuité les partenariats avec le Sillon Lorrain, l'association Metz-Thionville- Briey, la Lorraine et dans le cadre des différents contrats qui nous lient à l'Etat et à l'Europe.

1.2.3. Le rayonnement et l'attractivité

Si l'attention portée à la cohésion autorise un développement socio-économique plus durable, si le développement d'interfaces responsables et pérennes avec le monde économique, industriel et universitaire permettent d'installer la confiance des acteurs publics et privés, les moyens ainsi mobilisés servent une fin : la valorisation de la ville au bénéfice de ses habitants.

Nous sommes bien conscients des interactions entre la ville et ses habitants et de l'intérêt que nous portons à notre cadre de vie et à notre patrimoine. Nous reconnaissions les bénéfices de notre développement touristique et de l'attrait que nous suscitons à l'égard d'investisseurs comme des visiteurs culturels. Nous envisageons, enfin, les possibilités que nous ouvre le bénéfice d'une image revalorisée de notre ville et de nous-mêmes.

Nous soutenons des positionnements stratégiques ambitieux qui activent et prolongent notre potentiel de carrefour incontournable dans l'est de la France et le centre de l'Europe. Ce positionnement ambitieux, c'est le haut niveau recherché dans l'art, la technologie, la création d'entreprise, le sport...

Aujourd'hui le rayonnement de Metz est bien réel et résulte d'un ensemble d'initiatives dont la cohérence nouvelle doit être poursuivie voire amplifiée.

2. Un contexte dominé par les incertitudes

2.1. L'environnement économique général

Alors que la crise de 2008 – 2009 voit ses effets majeurs s'estomper, le retour à la croissance reste difficile à déceler. Quelques embellies se font jour dans une croissance économique mondiale qui, évaluée à 4%, apparaît principalement tirée par l'Asie. Concernant la zone euro, celle-ci est plus modeste, entre 1 et 1,5%.



2.1.1. L'attente d'un retour de croissance

La France, qui a déjà dû par le passé revoir à la baisse des prévisions par trop optimistes, envisage une croissance en 2011 à 2% après une estimation à 2,5% en août. Les économistes jugent cette dernière correction insuffisante, car l'embellie est surtout due à des facteurs de reconstitution de stocks et de consommation aidée des ménages.

D'après l'OFCE, il n'existe pas de scénarios de reprise durable en l'absence de relais de croissance (emploi, investissement, export) et en présence de plans sociaux non achevés et des inévitables restrictions budgétaires pour le contrôle des déficits publics.

2.1.2. L'absence de véritable relance en période de crise

La situation présente fait voir une persistance de niveaux de chômage élevés. La dépression des revenus et l'essoufflement de la consommation des ménages par l'amputation de leur patrimoine n'ont pas convaincu les Etats européens de l'intérêt qu'il y aurait d'un véritable plan de relance par la demande au niveau européen. Au contraire, des mesures d'offre en ordre dispersé restent peu lisibles, tendent à précariser encore davantage l'emploi et s'inscrivent dans un contexte de surcapacités productives et de risque déflationniste.

2.1.3. La persistance des déficits publics et la dépression économique

Le déficit anticipé des Administrations publiques (APU) se situe à 6% du produit intérieur brut, éllevant la dette publique à 85% du PIB. Ces chiffres sont en premier lieu imputables à la gestion gouvernementale, étant données les règles encadrant l'endettement des collectivités territoriales. La baisse de l'investissement des entreprises devrait se poursuivre avec une évolution anticipée à -1%. Les prévisions raisonnables indiquent également une poursuite des suppressions d'emploi et, corrélativement, une hausse du taux de chômage qui devrait atteindre 10,6% à la fin de l'année prochaine.

2.2. Les conséquences financières et budgétaires

2.2.1. Une politique de rigueur qui ne dit pas son nom

Ce n'est certes pas le lieu ici de s'étonner qu'une politique d'incantations soit un jour rattrapée par les chiffres. Et ceux-ci sont rudes. La politique budgétaire est fortement restrictive avec des économies programmées de 1 milliard d'euros sur les dépenses locales et d'une réduction de 15% des dépenses de l'Etat. A ces restrictions s'ajoute une augmentation de la pression fiscale, qui quoique non assumée, fait apparaître une augmentation de 11 milliards d'euros, correspondant à un point de prélèvements obligatoires.

Le gouvernement propose le blocage des salaires des fonctionnaires dont il résultera une baisse du revenu des ménages. Nous devons donc nous attendre à une croissance de la consommation très faible et à une hausse de l'épargne de précaution. De surcroît, les facteurs de croissance, comme les exportations ou l'investissement des ménages, paraissent très incertains.

Dans un tel contexte les collectivités territoriales au contact de la population verront se réduire les concours de l'Etat quand, dans le même temps, leurs compétences notamment sociales se verront davantage sollicitées. Les régions envisagent dès à présent la baisse de leurs investissements dans les équipements routiers et ferroviaires. Les départements quant à eux devraient faire face à la poursuite des hausses des dépenses sociales obligatoires enregistrées ces deux dernières années. Ces deux niveaux d'administration s'apprestent notamment à sacrifier le développement économique et leurs interventions et co-financements « facultatifs » en matière de développement social, socio-éducatif ou culturel. Toutes envisagent un recentrage sur leurs strictes compétences. En bout de chaîne, les communes accuseront des baisses significatives dans les concours de ces divers échelons de collectivités territoriales.

2.2.2. Les prévisions de la loi de finance

La loi de finances 2011 prévoit une croissance du PIB de 2%. La revalorisation des bases fiscales devrait suivre une inflation anticipée de +1.5%.

Les concours financiers de l'Etat seront gelés en valeur (hors FCTVA et amendes). Cette constance recèle cependant une priorité nette donnée à la part de péréquation verticale (entre collectivités imbriquées via la Dotation de Solidarité Urbaine et Rurale) au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement. Cela devrait se réaliser notamment au détriment des moyennes et grandes communes, sans que leurs charges de centralité ne soient prises en considération.

2.2.3. Les perspectives financières et budgétaires des collectivités territoriales

Les collectivités locales pâtissent de réelles incertitudes quant à la structure de leurs recettes et leurs évolutions possibles dans l'avenir.

Les coopérations intercommunales sont mises à mal par la réforme de la TP. Pour ce qui concerne l'agglomération messine, la suppression de la TP remet particulièrement en question la stratégie financière envisagée jusqu'à, alors que les compétences communautaires sont encore en pleine phase de montée en charge.

En définitive, les recettes propres sont en contraction avec la remise en question de la fiscalité locale ainsi que d'un certain nombre de principes issus des lois de décentralisation des années 80 et 90 (autonomie fiscale, financement croisé des projets d'intérêt général).

Par voie de conséquence, les collectivités se voient fortement incitées à réduire les dépenses :

- de fonctionnement (l'Etat poursuit la logique comptable du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux) avec effet immédiat sur la qualité et l'ampleur des services publics locaux et donc de proximité,
- d'investissement avec une répercussion considérable sur l'activité économique du pays, compte tenu de sa part dans les investissements nationaux.

Ce contexte national nous engage à adopter une stratégie à la fois volontariste et responsable :

- Maintien voire développement des services publics en particulier pour favoriser la qualité de vie et le bien-être au quotidien des familles et des jeunes.
- Stabilisation en volume, notamment en fonctionnement, des principaux leviers d'intervention de la collectivité afin d'être en capacité d'absorber le « choc des recettes » évoqué plus haut,

- Effort maintenu en faveur de l'investissement pour contribuer à la dynamique économique messine et régionale.



3. Les grandes politiques municipales

3.1. Au service du quotidien des Messins

Ce sont des priorités naturelles pour les Messins, les compétences « régaliennes » de la municipalité : la tranquillité et la propreté. Il s'agit en pratique de mettre en correspondance des moyens disponibles et davantage d'exigences qui imposent d'adapter nos réponses à de nouvelles formes d'incivilité et d'indifférence à l'environnement. En la matière, la question de l'efficacité est première et, lors d'une préparation budgétaire, se pose nécessairement la question du coût. Le budget global alloué à la sécurité s'est élevé en 2010 à 7.1 millions d'euros dont 5.2 millions pour les moyens humains de la Police Municipale. Nous assumons cette priorité donnée au facteur humain et à la présence policière dans nos rues et proposerons une reconduction de cet effort.

La propreté urbaine fait également l'objet d'un effort conséquent avec plus d'1 million d'euros de fonctionnement sans compter les personnels. En outre, différents travaux de rénovation et d'embellissement ou d'accessibilité des espaces seront proposés pour un total de l'ordre de 600 000 euros en investissement.

Nous entendons également poursuivre l'effort municipal en ce qui concerne le scolaire et le périscolaire qui figurent depuis le début du mandat parmi nos priorités. A celui-ci s'ajoute l'effort en matière de pratique sportive et d'animation culturelle pour la jeunesse.

Les efforts pour la restauration scolaire et en faveur de l'accueil périscolaire sont maintenus à 4 millions d'euros (1,3 millions d'euros d'investissement).

La volonté de concilier les activités sportives pour tous et de donner à voir le plus haut niveau ainsi que les initiatives d'encouragement des projets « jeunes », se traduit par un budget de près de 10 millions d'euros.

La majorité se reconnaît également un rôle dans l'excellence environnementale de ses propres équipements, ainsi que dans l'agrement et le soin apporté aux espaces publics pour l'embellissement desquels 3 millions d'euros devraient être investis. L'effort doit être poursuivi pour développer l'accessibilité des bâtiments et les transports doux dans la ville. Au total, l'environnement et le développement durable seront dotés de 3 millions d'euros de fonctionnement.

3.2. Des actions pour chaque public

Le Centre Pompidou - Metz mais aussi des manifestations comme Nuit Blanche constituent de réels motifs d'attraction et produisent des effets certains sur l'image de la ville et sa médiatisation. Il nous revient d'insister sur les relais locaux que l'on peut favoriser au sein des acteurs culturels mais également, en complément, en direction des mondes scolaire, universitaire, économique ou entrepreneurial. L'enveloppe de l'action culturelle messine s'élèverait à 9 millions d'euros pour pérenniser les temps forts et renforcer la dynamique que nous avons enclenchée.

Les publics messins sont touristiques, créateurs et entreprenants, ils sont aussi résidents et toujours citoyens. Des moyens spécifiques continueront d'être alloués pour structurer et accompagner les initiatives démocratiques avec des moyens de fonctionnement de 250 000 euros.

Enfin, depuis le début de ce mandat, nous portons une attention toute particulière à l'équité de traitement en faveur des divers quartiers de la ville. Les principaux investissements projetés au Centre ville sont la Place Mazelle (3,8 M€), la réalisation d'une fontaine place Saint Louis pour 300 k€ ainsi que la requalification du square Gallieni (250 k€).

Un effort significatif sera porté sur le quartier de la **Patrotte** avec le lancement du projet urbain, auquel il est envisagé d'allouer 1 million d'euros, le transfert de la mairie de quartier de **Metz-Nord** (275 k€), le lancement des études pour la médiathèque de 100 k€ et pour la création d'un self scolaire pour 80 k€.

Bellecroix également connaîtra le transfert de sa mairie de quartier pour 560 k€ et la réfection de divers espaces verts pour 50 k€.

Le réaménagement des voiries et des espaces du périmètre GPV à **Borny** seront conduits avec un abondement supplémentaire de 3 millions d'euros de la ville de Metz.

La réalisation de la passerelle de la Seille (1 M€) sera proposée à **Queuleu**. Les travaux notamment sur voirie seront conduits dans toute la ville pour plus de 9 millions d'euros.



3.3. La poursuite de projets structurants

Les aménagements structurants modifient profondément les espaces urbains et leur affectation. De nombreux projets sont en cours et certains doivent voir rapidement le jour. Voici listées les principaux projets ainsi que les sommes que nous envisageons d'y allouer au titre du budget 2011.

Aménagements urbains

- Zac Amphithéâtre (4 M€)
- Patrimoine de la ville de Metz : maintenir et rénover (écoles, monuments historiques 3 M€, cimetières 150 k€ ; rénovations centre socio- culturel Metz Sud, Sablon 500 k€ ; voies 6 M€)

Equipements scolaires, culturels et sportifs

- SMAC (4 M€)
- Equipements sportifs (4 M€)
- Programme d'efficacité Energétique dans le patrimoine municipal -piscines, gymnases, écoles (15M€ sur trois ans),

Transport

- METTIS (travaux d'aménagement induits pour la ville de Metz: 11 M€ et fonds de concours à Metz Métropole de 5 M€ en 2011),
- Le « plan vélo » conjuguant l'intervention sur les infrastructures (2.04 M€) et l'équipement (110 k€)
- Le port de Metz pour lequel une étude sera financée par la ville sur les questions d'accessibilité (100 k€).

À ces investissements structurants il convient d'ajouter la participation de la ville à des projets portés par Metz Métropole pour lesquels la ville est intéressée par destination (attractivité de l'agglomération et rôle de la ville centre), pour son intervention (portage politique et activation de réseaux) et par ses financements (études, préfiguration, interventions foncières et aménagements), avec notamment le Palais des Congrès et les structures intégratrices telles que l'institut LaFayette.

En résumé, trois priorités principales :

- une ville qui joue la carte de la proximité et de la qualité de ses services au quotidien : propreté, tranquillité, services de proximité, commerces, stationnement, logement, politique de la ville,
- une ville qui mise sur sa jeunesse et un nouvel élan culturel et sportif : jeunesse, sports, culture ; qui investit et innove pour le développement durable,
- une ville qui participe à de grands chantiers à l'échelle de l'agglomération : des transports plus modernes, de nouvelles zones d'habitat et de développement économique, l'accueil d'entreprises et d'emplois transférés par l'Etat pour favoriser l'emploi local.

4. Conforter des équilibres budgétaires dans la clarté des comptes

Les premiers exercices budgétaires de ce mandat nous ont permis de restaurer les principaux fondamentaux financiers qui caractérisent le budget de la ville de Metz. En mettant l'accent sur la nécessité de maintenir à un niveau élevé la capacité d'autofinancement de la ville, nous avons garanti la régularité des investissements et remis Metz en mouvement. En optimisant les ressources des finances municipales, ce mouvement devrait s'entretenir de lui-même. Le budget qui nous sera proposé devrait poursuivre sur cette lancée, sans qu'il soit nécessaire de mobiliser davantage le potentiel fiscal de Metz, avec la réserve naturelle que nos prévisions ne soient pas bouleversées par des choix extérieurs à notre assemblée. Nous serons notamment vigilants à ce que l'annonce par l'Etat du maintien en volume des dotations de l'Etat, ne se transforme pas dans quelques semaines en une diminution significative de ces recettes à l'échelle de notre collectivité, et ce au moment où nous connaîtrons le détail des dispositions de la loi de Finances, encore en cours de discussion au Parlement



4.1. Un facteur d'équilibre dynamique : la capacité d'autofinancement

L'effet-ciseau consiste en une croissance plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement. Le phénomène a été mis en évidence par l'audit d'Ernst et Young et confirmé depuis par le rapport de la CRC), avec une augmentation moyenne des dépenses de 2,6% par an de 2004 à 2008, contre 1,5% seulement pour les recettes.

L'effet-ciseau menace à terme l'équilibre des finances d'une collectivité, car il réduit progressivement l'autofinancement permis par l'épargne de la section de fonctionnement. Selon la prospective réalisée, l'autofinancement de la ville devenait nul à partir de 2011.

Or, après 2009 marquant une année de transition et la mise en place de mesures de bonne gestion et d'optimisation, l'effet-ciseau a été progressivement conjuré. Nous prévoyons en 2010 des évolutions respectives des recettes et des dépenses de 2,7 et 2,9% et les orientations budgétaires pour 2011 proposent des évolutions respectives de 0,58 et 0,53%.

L'autofinancement constitue un levier pour l'investissement municipal : son existence conditionne l'investissement, son volume détermine les conditions possibles d'endettement. Nous réitérons notre volonté de maintenir le volant stable de la capacité d'autofinancement de la ville de Metz à 13 millions d'euros.

4.2. Les grands équilibres recettes - dépenses

La recherche systématique d'optimisation, en recettes et en dépenses, nous invite à cadrer les dépenses de fonctionnement dont la hausse se limitera à 0,53%. Une augmentation des recettes de fonctionnement de 0,58% aura alors pour effet une confortation de l'épargne brute à 13 millions d'euros. L'évolution de la masse salariale reste contenue (+1,4% contre +3,6% en 2010). Le montant des subventions accordées reste stable et leur attribution sera rigoureusement déterminée.

Les investissements projetés s'élèvent à 53 millions d'euros, et conduisent à un besoin de financement de 20 millions d'euros. Ces chiffres sont repris dans un tableau en fin de document.

Un effort est fourni pour obtenir la régularisation de notre crédit de TVA sur 2007 - 2009, le reversement partiel de la taxe foncière payée par la ville depuis 2008, la perception optimisée de la taxe locale sur la publicité extérieure, ainsi que le versement du fond de soutien aux communes touchées par les restructurations militaires.

Un effort particulier est également entrepris pour solliciter des partenaires privés et institutionnels dans la réalisation de projets qui jouissent d'un fort retentissement médiatique. Ainsi, l'équipe municipale crée de l'activité, elle met la ville en mouvement.

4.3. La rationalisation des ressources pour l'investissement

Pour l'épargne brute, le rééquilibrage entrepris nous permet de dégager la capacité d'autofinancement nécessaire pour Metz. Aussi, nous souhaitons stabiliser l'effort fiscal, sous réserve du respect par l'Etat de ses engagements.

Pour l'investissement, l'année 2011 verra la mise en place du mode de gestion par AP-CP (autorisations de programmes et crédits de paiement), dont l'absence avait été regrettée par la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observations. Cette méthode, nouvelle pour la ville, favorisera une programmation financière dynamique, transparente et plus efficace.

Concernant le financement des investissements, plusieurs options pourraient être envisagées.

La municipalité pourrait recourir à l'endettement, actuellement extrêmement faible. Entre 2009 et 2010, l'extinction de la dette de la Ville se poursuit, l'encours au 1er janvier se réduisant de 3,3 M€ (de 12,4 à 9,1 M€). La dette par habitant est ainsi passée de 98,13 à 71,80 euros. Aucun emprunt nouveau ne sera conclu en 2010 dans le cadre du Budget Principal, conformément aux orientations présentées précédemment.



Les prévisions de charge de la dette pour 2010 s'établissent néanmoins à 1,67 M€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital et 0,41 M€ en section de fonctionnement pour le remboursement des intérêts. Nous formulons une condition pour la souscription éventuelle d'emprunts : qu'ils soient vertueux, c'est-à-dire qu'ils permettent le financement d'un investissement susceptible de retour, et notamment qu'il réduise nos dépenses futures (économies d'énergie, en particulier).

En alternative, voire en complément à un recours partiel à l'emprunt, le montant à financer serait prélevé sur les réserves de la ville, liées à la vente des participations de l'UEM en 2008.



5. Eléments synthétiques

Budget 2011 :
Équilibre général Dépenses
/Recettes



	2006	2007	2008	2009	2010	OBJECTIF BP 2011	
Fonctionnement	Avec affectation du résultat						évol. 2011 / 2010
dépenses	120 721 654	123 014 219	126 367 584	133 906 851	137 768 480	138 500 000	0,53%
recettes	135 871 151	140 322 112	144 967 115	200 908 513	150 627 495	151 500 000	0,58%
épargne brute	15 149 497	17 307 893	18 599 531	67 001 662	12 859 015	13 000 000	1,10%
Investissement							
dépenses	56 412 759	55 949 900	56 424 413	117 661 554,31	55 750 288	53 000 000	
recettes hors emprunts	21 763 262	22 642 007	21 624 882	92 379 892,31	27 921 273	20 000 000	
solde à financer	-34 649 497	-33 307 893	-34 799 531	-25 281 662	-27 829 015	-33 000 000	
autofinancement	15 149 497	17 307 893	18 599 531	67 001 662	12 859 015	13 000 000	
autres	19 500 000	16 000 000	16 200 000	-41 720 000	14 970 000	20 000 000	
	emprunt	emprunt	emprunt	vote suréquilibre	réserve	réserve/emprunt	
DEPENSES TOTALES	177 134 413	178 964 119	182 791 997	251 568 405	193 518 768	191 500 000	
RECETTES TOTALES	177 134 413	178 964 119	182 791 997	251 568 405	193 518 768	191 500 000	

Budget de Fonctionnement :
Equilibre dépenses-recettes
(2010, 2011 et évolution 2010-2011)



DEPENSES	2010	2011	RECETTES	2010	2011
Ch. de personnel (012)	70,97	71,94	Produits des services (70)	6,77	7,21
Ch. à caractère général (011)	32,79	33,40	Impôts et taxes (73)	86,51	87,70
Autres ch. de gestion courante (65)	32,73	33,21	Dot. subv. et participations (74)	41,23	39,94
Atténuation de produits (014)	0,02	0,02	Autres prod. de gestion cour. (75)	14,11	5,35
Charges financières (66)	0,42	0,22	Produits financiers (76)	0,80	8,80
Charges exceptionnelles (67)	0,37	0,38	Produits exceptionnels (77)	0,16	0,04
Dot. amortissements / Trvx en régie	5,37	4,13	Autres produits (013)	0,52	0,58
Virement à la section d'investissement	12,81	13,00	Travaux en régie (042)	0,36	1,72
Total	155,48	156,30	+0,53%	150,46	151,34
					+0,58%

* données provisoires - recueil des besoins budgétaires